

Réunion d'informations  
19 mai 2026

Réforme du 3<sup>ème</sup> cycle  
DES court Officine

## Les grandes lignes de la réforme du DES officine

- 👉 Organisation en 2 semestres - pas d'ECTS
- 👉 Désignation d'un coordonnateur local de DES
- 👉 Création d'une **Commission Pharmaceutique Officinale** (CPO)
- 👉 Suivi pédagogique des étudiants par des **enseignants référents** désignés par le Doyen
- 👉 Nécessité de valider le DFASP de la filière pour accéder au DES de la filière
- 👉 Formation par Approche par Compétences (**APC**) – Portfolio et tableau de bord
- 👉 Validation du DES = validation i) des Enseignements facultaires + ii) des Stages + iii) du Portfolio
- 👉 Formation en « **alternance** » : **2 stages de 6 mois** incluant des temps universitaires
  - à raison 2 semaines consécutives max
  - et 350h annuelles maximum réparties sur les deux semestres
- 👉 **Délai de 1 an** pour soutenir la **thèse d'exercice après** la validation de **l'année de DES**
  - délai supplémentaire d'un an accordable par dérogation et sur demande motivée au doyen de l'UFR.

## Les grandes lignes de la réforme du DES officine

- ➔ **Revalorisation de la gratification (1037.5€ net/mois; 12 450 €/an)** de l'étudiant (Officine/Etat) + charges («bulletin de salaire») , incluant **130 € brut/mois d'Indemnité Forfaitaire de Transport (IFT)**
- ➔ Réalisation des stages dans **2 officines différentes**, dont un en priorité en **zone sous-dense (ZIP/ZAC) (ARS)**
- ➔ Possibilité de réaliser **un des 2 stages à l'étranger** (1 seul sur les 2)
- ➔ Possibilité de réaliser les **2 stages hors académie** (ou seulement 1)
- ➔ **Statut de droit privé** de l'étudiant en DES  
**convention collective nationale de pharmacie d'officine qui cadre** les conditions de stage et la rémunération (que doivent respecter le stagiaire et son maitre de stage)
- ➔ Agréments délivrés et renouvelés par l'ARS, sur proposition de la CPO
- ➔ **Pharmacien Adjoint** peuvent être agréés Maitre de stage

# Organisation des stages du DES Officine

## Quand ?

- 👉 De novembre (2026) à novembre (2027)
- 👉 Choix du 1<sup>er</sup> lieu de stage à partir **mi-juillet jusqu'à début octobre (2026)**
- 👉 Choix du 2<sup>ème</sup> lieu de stage également à partir **mi-juillet jusqu'à début mars (2027)**

## Comment ?

- 👉 Sur l'application de gestion des stages du **1<sup>er</sup> lieu de stage** sur l'application de gestion des stages à partir **mi-juillet jusqu'à début octobre**
- 👉 Choix du **2<sup>ème</sup> lieu de stage** à partir **mi-juillet jusqu'à début mars**
- 👉 Lieux de stage tagués ZAC, ZIP ou HZ (zones caractérisées par offre de soin insuffisante ou de difficultés d'accès aux soins; cf méthodologie de l'arrêté du 09/05/2025) sur l'application
- 👉 Parmi la liste de Maitres de stages agréés pouvant recevoir, au titre de l'année universitaire suivante, des stagiaires en cours de formation.
  - Proposée chaque année par la Commission Pharmaceutique Officinale au DG de l'ARS
  - Liste proposée par la CPO au DG de l'ARS à la mi-juin 2026

## Organisation des stages du DES Officine

### Et pour les stages hors PACA-CORSE/La REUNION ? → Demande de dérogation

- ☞ lettre motivée présentant le projet de stage + avis du coordonnateur local du DES + avis du Maître de stage identifié
- ☞ Accord du doyen de l'UFR de la fac d'origine après consultation de l'ARS territorialement compétente pour le lieu de stage
- ☞ 4 mois avant le début du stage concerné (tolérance d'un délai plus court pour le premier stage de 2026 - 2027)
- ☞ L'organisation de ces stages doit permettre à l'étudiant de suivre les enseignements universitaires selon les modalités et le calendrier définis par l'UFR

# Organisation Académique du DES Officine

## Enseignements ?

- ☞ 2 semaines consécutives (maximum) en présentiel au début de chaque stage
- ☞ Travail personnel encadré et séances de régulation en visio pendant le reste des stages
  - 23 demi-journées (1/semaine) fixées à l'avance dans le planning pour le travail personnel encadré et les séances de régulation (23 au total pour chaque période de stage)
  - 14 demi-journées à fixer entre le Maître de stage et l'étudiant, au plus tard 2 semaines à l'avance dédié à la thèse d'exercice

## Examens (1<sup>ère</sup> et 2<sup>nde</sup> sessions) ?

- ☞ Uniquement terminaux :
  - 1<sup>ère</sup> session dernière semaine de septembre (2027)
  - 2<sup>ème</sup> session 3<sup>ème</sup> semaine d'octobre (2027)
- ☞ Validation du DES
  - validation des 2 stages : tableau de Bord
  - validation facultaire des 4 Compétences
  - validation du Portfolio

# Organisation Académique du DES Officine

## Référents pédagogiques ?

- ☞ Désignés par le Doyen de l'UFR
- ☞ Enseignants de la faculté (MAST inclus)
- ☞ Participent au suivi pédagogique des étudiants en stage
  - au moins un rdv au cours de chaque stage avec chaque étudiant
  - suivi du déroulement du stage
  - suivi de la rédaction du Portfolio

## Conseillers de stage ?

- ☞ Visite des pharmacies en vue de leur agrément (renouvellement) et rendent un avis motivé à la CPO
- ☞ Suivi des autres stages en officine (2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> A)
- ☞ Sont désignés par le doyen de l'UFR
  - enseignants titulaires du diplôme de pharmacie et avec 3 ans d'ancienneté dans leur fonction
  - maitres de stages agréés ayant formé des stagiaires pendant au moins 3 années (consécutives ou non)